

l'avons dit, ce n'était rien encore aux yeux de La Mure. Tous ses efforts tendaient vers un but unique, toutes ses études avaient pour objet une histoire complète de la province du Forez. La Mure avait trente-neuf ans quand il fit paraître son projet d'histoire et ce ne fut que dix-neuf ans plus tard qu'il se crut en mesure de mettre ce plan à exécution. Il publia alors, en 1674, son *Histoire civile et ecclésiastique du pays de Forez*, la première partie de son œuvre. C'est un aperçu de l'état de cette province sous la domination des Romains, des Bourguignons et des Francs. L'étude des monuments antiques y trouve naturellement sa place. De tous les ouvrages de l'auteur, c'est assurément celui qui a le plus vieilli, eu égard au progrès de la science archéologique, néanmoins il a conservé beaucoup d'intérêt pour les érudits de la province et malgré les nouvelles découvertes et la connaissance plus exacte que l'on a de l'antiquité, le temps n'est pas encore venu où l'on pourra rejeter ce livre comme complètement inutile.

La Mure avait donc enfin réalisé le plan qu'il avait préparé de si longue main. La seconde partie de son œuvre et la plus importante était sur le point de paraître, le manuscrit prêt à être livré à l'imprimeur lorsque l'auteur succomba, dans la force de l'âge, à 59 ans, un an après l'apparition de l'*Histoire civile*, au moment où il allait recueillir le fruit de sa persévérance et de ses longs travaux.

Le Laboureur, dans ses *Mazures de l'Isle Barbe*, nous apprend que La Mure mourut en 1675 et il ajoute que la publication de ses mémoires sur les comtes de Forez fut retardée par son décès, ce qui permet de supposer que les héritiers du chanoine se proposaient de l'entreprendre. Dès 1670, La Mure avait été atteint d'une grave maladie. En tête de l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon* se trouvent deux pièces de vers, dans lesquelles sa guérison est attribuée à saint Aubrin, à qui il avait fait un vœu :

*Æger eras densa mortis derelictus in umbra
Et locus in tumulo jam tuus aptus erat;
Ecce tuis votis Albricus præbuit aures,
Illius et meritis jam redivivus ades : etc.*